

# Nouveau plan pour un « Indopacifique libre et ouvert (*Free and Open Indo-Pacific* - FOIP) »



Mars 2023  
Ministère des Affaires  
étrangères



# Pourquoi un FOIP maintenant ?

- **La communauté internationale est à un tournant de son histoire**
  - **Montée en puissance des pays émergents et des pays en développement**  
→ L'équilibre des pouvoirs est en train de changer radicalement. De plus en plus de voix s'élèvent pour demander que différentes approches soient entendues. D'autre part, la question des disparités fait également surface.
  - **Crise composite où convergent différents problèmes** (défis globaux, problèmes liés aux avancées scientifiques et techniques)  
→ Plus une nation est vulnérable, plus les sacrifices sont importants. D'autre part, le besoin de coopération entre les pays se fait de plus en plus sentir.

**La communauté internationale a besoin d'une approche acceptable par tous sur ce que devrait être l'ordre international.**

Les réactions divergentes des pays, même face à l'agression russe contre l'Ukraine, indiquent que de puissantes forces centrifuges agissent au niveau d'une « perspective » de la communauté internationale.

- **Les principes fondamentaux du FOIP sont le respect de la « liberté », de « l'État de droit », de la « diversité », de l'« inclusivité » et de l'« ouverture ».** Ces principes sont partagés par une grande partie de la communauté internationale, la vision du FOIP ayant obtenu un large soutien et une large approbation non seulement de la part des États-Unis et des pays européens, mais aussi des pays émergents et en développement.

**Dans le contexte actuel marqué par une absence de consensus sur ce que devrait être l'approche sous-jacente de la prochaine ère, le FOIP est une vision qui gagne en pertinence du point de vue de la conciliation internationale.**

# Nouveau plan pour un « Indopacifique libre et ouvert (*Free and Open Indo-Pacific - FOIP*) »

## 1. Objectif et concept fondamental

### <Objectif>

- **Exprimer clairement la vision du FOIP en tant que principe fondamental qui puisse être partagé par la communauté internationale à un tournant de son histoire.**
- **Renforcer les initiatives visant à concrétiser le FOIP.** En particulier, **intégrer au FOIP les nouveaux éléments relatifs à la paix et aux questions liées aux biens publics mondiaux (tel que le climat et l'environnement, la santé mondiale et le cyberspace).** Lancer également de nouvelles mesures dans des domaines tels que la connectivité et la liberté des mers qui sont traditionnellement au centre des préoccupations du FOIP.

### <Concept fondamental>

- Le FOIP a su évoluer de manière flexible en tenant compte des différentes voix de la communauté internationale, et **cette vision** partagée par tous les pays, qui **peut être qualifiée de « notre FOIP », devient plus importante que jamais pour amener la communauté internationale la coopération plutôt qu'à division et la confrontation.**
- **Même à ce tournant, le concept fondamental du FOIP reste le même.** Nous renforcerons la connectivité de la région indo-pacifique **pour en faire un espace prospère, attaché à la liberté et à l'État de droit, sans relation aucune avec l'usage de la force ou la coercition.** Dans ce contexte, il convient de :
  - préserver **la liberté et l'État de droit** : les États vulnérables sont ceux qui ont le plus besoin de l'État de droit et les principes de la Charte des Nations unies doivent être respectés ;
  - respecter la **diversité, l'inclusion et l'ouverture** : n'exclure personne, ne créer aucun camps et n'imposer aucune valeurs.
- Sur la base de ces principes, **l'approche que nous devrions adopter à l'avenir est la suivante** :
  - **Établissement de règles par le dialogue** : dialogue et coopération, quelle que soit la taille des États.
  - **Partenariat d'égal à égal entre les États**: viser un monde où les différents États coexistent et prospèrent ensemble dans le respect de l'État de droit et sans tomber dans la concurrence géopolitique, au lieu d'une approche unipolaire, bipolaire voire multipolaire.
  - **Approche centrée sur la « personne »** : créer les conditions nécessaires à l'existence, au bien-être et à la dignité de chacun où que ce soit dans le monde, tout en respectant la diversité et l'inclusion entre les pays.
- Renforcement des collaborations avec notamment les États-Unis, l'Australie, l'Inde, les membres de l'ASEAN, les États insulaires du Pacifique, la Corée du Sud, le Canada et les pays européens. Élargissement du réseau des États partageant la vision du FOIP à ceux du Moyen-Orient, d'Afrique et jusqu'à ceux d'Amérique latine et des Caraïbes. Poursuite des actions menées dans un esprit co-créatif.

# Nouveau plan pour un « Indopacifique libre et ouvert (*Free and Open Indo-Pacific - FOIP*) »

## 2. Élargissement de la coopération dans le cadre du FOIP (nouveaux axes majeurs de la coopération dans le cadre du FOIP)

Définir les axes majeurs de la coopération adaptés au tournant historique afin de réaliser un monde auquel le FOIP aspire.

### Premier axe : principes de la paix et potentiels de prospérité

La **colonne vertébrale du FOIP**. Défendre la « paix » et créer un environnement international où la liberté, la transparence et l'État de droit soient respectés et où les **faibles ne sont pas contraints**.

#### ● **Principes fondamentaux que la communauté internationale devrait respecter pour la paix et la construction de la paix**

- Respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriales et rejet des changements unilatéraux du statu quo ;
- Règlement des différends à travers le dialogue ;
- Réponse qui tiennent compte de l'aspect des femmes, de la paix et de la sécurité (FPS).

#### ● **Créer un ordre économique libre, équitable et juste en phase avec les évolutions du moment**

- Maintenir les règles de l'OMC comme base et promouvoir une libéralisation plus élevée comme avec l'accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) ;
- Accord de partenariat économique avec le Bangladesh, qui sortira bientôt de la catégorie des pays les moins avancés ;
- Renforcer la coopération avec les États-Unis et les autres partenaires par le biais du cadre économique pour l'Indo-Pacifique (Indo-Pacific Economic Framework- IPEF).

#### ● **Établissement de règles pour prévenir les pratiques opaques et déloyales**

- Promouvoir la mise en œuvre des principes du G20 pour des investissements de qualité dans les infrastructures (IQI) ;
- Initier les actions internationales en faveur d'un financement du développement transparent et équitable (restructuration de la dette du Sri Lanka).

### Deuxième axe : réponses aux défis à la « manière de la région indo-pacifique »

#### La nouvelle orientation de la coopération dans le cadre du FOIP.

Élargir la coopération dans le cadre du FOIP avec l'augmentation spectaculaire de l'importance des « **biens publics mondiaux** », **tel que le climat et l'environnement, la santé mondiale et le cyberspace**, et renforcer ainsi la résilience et la pérennité des sociétés.

#### ● **Climat et environnement / sécurité énergétique**

- Concept de « communauté asiatique à zéro émission », qui vise à conjuguer décarbonation et croissance économique ;
- Aide « pertes et dommages » aux pays vulnérables aux catastrophes naturelles ;
- « Vision d'Osaka pour un océan bleu » dont l'objectif est la protection des océans.

#### ● **Sécurité alimentaire**

- Aide alimentaire d'urgence pour soutenir les pays vulnérables, etc. ;
- Proposition d'un cadre pour la fourniture de riz à la région de l'ASEAN en cas d'urgence.

#### ● **Santé mondiale**

- Coopération pour instaurer une couverture sanitaire universelle ;
- Soutien à la création du Centre de l'ASEAN pour les urgences de santé publique et les maladies émergentes.

#### ● **Prévention des catastrophes et capacité de réaction aux catastrophes**

- Coopération en matière de prévention des catastrophes, pour laquelle le Japon dispose d'un savoir-faire et de technologies.

#### ● **Cyber**

- Lutte contre la désinformation (organisation d'ateliers, etc.) ;
- Soutien à la prévention de la cybercriminalité, au renforcement des capacités en matière de cybersécurité, etc.

# Nouveau plan pour un « Indopacifique libre et ouvert (*Free and Open Indo-Pacific - FOIP*) »

## Troisième axe : connectivité multistratè

**Noyau de la coopération dans le cadre du FOIP.** Afin d'assurer une croissance dynamique dans l'ensemble de la région, les États doivent rester connectés à de multiples niveaux. Le Japon augmentera les options de chaque pays et les aidera à surmonter leurs vulnérabilités par le biais d'initiatives visant à **renforcer la connectivité**.

### ● Initiatives visant à renforcer la connectivité

- Asie du Sud-Est  
(une nouvelle contribution de 100 millions USD au Fonds d'intégration Japon-ASEAN, etc.)
- Asie du Sud  
(projet de chaînes de valeur industrielle dans le golfe du Bengale et le nord-est de l'Inde en coopération avec l'Inde et le Bangladesh, etc.)
- États insulaires du Pacifique (surmonter les vulnérabilités grâce au développement intégré des diverses infrastructures) (exemple : projet du nouveau terminal de l'aéroport international de Palau, pose de câbles sous-marins, renforcement des capacités, etc.).

### ● Renforcer la connectivité des « connaissances » induite par le développement de la connectivité « humaine »

- Connecter la « jeunesse » qui représente les générations futures (programmes d'échange, etc.) ;
- Connecter « les connaissances et l'expérience » (campus de l'université de Tsukuba en Malaisie, etc.) ;
- Connecter « les laboratoires avec le terrain » (fournir des services de soins intensifs à distance, etc.) ;
- Connecter « les entrepreneurs et les investisseurs » (aides aux startups, etc.).

### ● Connectivité numérique

- Promouvoir les technologies numériques ouvertes et fiables, à commencer par la technologie Open RAN (*Open Radio Access Network*) ;
- Développer des infrastructures de l'information et de communication comme les câbles sous-marins.

## Quatrième axe : élargissement des initiatives en matière de sécurité et d'utilisation sécurisée de l'espace « maritime » à l'espace « aérien »

**Assurer la sécurité et la stabilité de l'intégralité de l' « espace maritime international »** en mettant l'accent sur les « routes maritimes » qui sont au centre des « préoccupations du FOIP », tout en garantissant également une utilisation sûre et stable du domaine aérien.

### ● Stricte application « des trois principes de l'État de droit en mer »

- Le Japon a adopté la position officielle d'un maintien possible des lignes de base existantes, même en cas d'un recul du littoral en raison d'une élévation du niveau de la mer du fait du changement climatique.
- Organisation de séminaires sur le droit de la mer et la coopération maritime en collaboration avec les pays de l'ASEAN.

### ● Renforcer les capacités pour faire appliquer le droit de la mer

- Fourniture de patrouilleurs et d'équipements, soutien aux infrastructures de transport maritime ;
- Développement de la formation professionnelle et création de réseaux (en particulier la coopération entre les Gardes-côtes) ;
- Lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

### ● Améliorer la sécurité maritime

- Aide au renforcement des capacités des administrations en charge de la défense nationale des différents pays, exercices conjoints et développement d'infrastructures juridiques comme l'accord d'accès réciproque (*Reciprocal Access Agreement-RAA*) et l'accord d'acquisition et de services croisés (*Acquisition and Cross Servicing Agreement-ACSA*) ;
- Nouveau cadre d'assistance (aide financière non remboursable aux forces armées des pays partenaires, etc.) ;
- Renforcement de l'appréhension de l'espace maritime (aide au renforcement des capacités, utilisation des informations maritimes obtenues grâce aux satellites).

### ● Promouvoir une utilisation sûre et stable de l'espace aérien

- Amélioration des capacités à saisir l'état de l'espace aérien de chaque pays ;
- Coopération dans le domaine des nouvelles technologies (mesures dans le domaine de l'environnement, drones, etc.).

### **3. Méthodes pour promouvoir la coopération dans le cadre du FOIP**

- Pour développer la coopération pour le FOIP, il est important de combiner au mieux différents outils. Le Japon renforcera son action diplomatique, notamment en favorisant une utilisation stratégique de son aide publique au développement (APD) et en la diversifiant.
    - Dans cette optique, le Japon révisera sa Charte de la coopération au développement et définira les lignes directrices de l'APD japonaise pour les dix prochaines années.
- Il s'agira plus précisément de :
- Renforcer la coordination entre les administrations en charge de l'APD et des autres offres publiques (OOF), et **lancer des coopérations de type « appel d'offre »** qui offriront des projets attrayants et utilisant les atouts du Japon qui répondent aux demandes en développement.
  - **Adopter un nouveau cadre pour les aides financières non remboursables de type « mobilisation de ressources privées » qui constituera une nouvelle forme d'APD pour attirer les investissements.** Il s'agit d'un nouveau menu qui combine aide financière non remboursable et coopération technique pour favoriser la résolution des défis économiques et sociaux en soutenant les startups. Cela créera un mécanisme qui mobilisera les savoirs et les investissements des acteurs privés qui souhaitent contribuer à la résolution des défis économiques et sociaux.
  - En ce qui concerne la mobilisation des capitaux privés, le Japon **modifiera la Loi relative à la JBIC.**
    - Cela rendra possible le financement d'entreprises étrangères soutenant les chaînes d'approvisionnement des entreprises japonaises, ainsi que l'investissement dans les startups cherchant à développer leur activité à l'international dans des domaines de croissance tels que le numérique et la décarbonation.
- Par ces initiatives, le Japon **apportera une réponse soutenue aux besoins de chaque pays dans un cadre coopératif public-privé.**  
Le Japon mobilisera **d'ici 2030 plus de 75 milliards USD de fonds public - privé pour la région indo-pacifique** dans le domaine des infrastructures, dont les besoins de chaque pays sont importants, le Japon poursuivant sa croissance avec les autres pays.

# (Référence) Principales collaborations et coopérations liées au FOIP et menées jusqu'à maintenant avec les autres pays et territoires

## Europe

- Le Japon a confirmé ses coopérations avec de nombreux pays européens et l'UE en vue de la réalisation du FOIP.
- Le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la République tchèque et l'UE ont publié des textes relatifs à l'Indo-Pacifique.

## Royaume-Uni

- Publication de son objectif de s'engager plus profondément en Indo-Pacifique (mars 2021).
- Définition de l'Indo-Pacifique comme « axe permanent » (mars 2023).

## France

- « La stratégie française pour l'Indo-Pacifique » (octobre 2018 (révisé en juillet 2021 et en février 2022)).

## Allemagne

- « Lignes directrices dans l'Indo-Pacifique » (septembre 2020).

## Italie

- « La contribution italienne à la Stratégie de l'Union européenne pour la Coopération dans la région indo-pacifique » (février 2022).

## Pays-Bas

- « Indo-Pacifique : lignes directrices pour le renforcement de la coopération des Pays-Bas et de l'Union européenne avec leurs partenaires en Asie » (novembre 2020).

## Union européenne

- « Communiqué conjoint sur la stratégie européenne pour la coopération dans la région indo-pacifique » (septembre 2021).
- Stratégie européenne de connectivité « Global Gateway » (décembre 2021).

## République tchèque

- Stratégie de coopération avec l'Indo-Pacifique (octobre 2022).

## V4 (Pologne, Hongrie, Slovaquie, République tchèque)

- Entente sur une coopération en faveur du FOIP (mai 2021).

## Association des États Riverains de l'Océan Indien (Indian Ocean Rim Association - IORA)

- « Perspectives de l'IOIRA sur l'Indo-Pacifique » (novembre 2022)

## Moyen-Orient

- Confirmation de l'importance des principes énoncés dans l'« Indo-Pacifique libre et ouvert (FOIP) » (deuxième dialogue politique arabo-japonais, avril 2021).

## Afrique

- Confirmation d'une coopération dans le cadre de la FOIP avec six États (décembre 2020 et janvier 2021).
- Appréciation favorable sur le FOIP (Déclaration de Tunis de la TICAD8, août 2022).

## « Quad » (Australie - États-Unis - Inde - Japon)

- Afin de réaliser le FOIP, les quatre pays ont créé des groupes de travail portant sur la sécurité sanitaire, les technologies critiques et émergentes, le changement climatique, les infrastructures, l'espace et la cybersécurité, encourageant les coopérations dans chacun de ces domaines. Ils sont aussi convenus de concrétiser leur coopération dans de nombreux secteurs, y compris les échanges de personnes, l'appréciation de la situation maritime, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe (Réunion des dirigeants du Dialogue quadrilatéral pour la sécurité (Quadrilateral Security Dialogue-Quad) en mars et septembre 2021, puis en mai 2022).
- Réaffirmation de leur engagement en faveur de la réalisation du FOIP. (Réunion des dirigeants du Quad de septembre 2022)

## ASEAN

- Adoption des « Perspectives de l'ASEAN sur l'Indo-Pacifique (ASEAN Outlook on the Indo-Pacific - AOIP) » (juin 2019).
- Adoption de la « Déclaration conjointe du 23<sup>e</sup> sommet ASEAN-Japon sur la coopération relative aux Perspectives de l'ASEAN sur l'Indo-Pacifique » (novembre 2020). Il a été confirmé que les AOIP et le FOIP du Japon partageaient des principes fondamentaux et renforçaient le partenariat stratégique entre l'ASEAN et le Japon par le biais de leur coopération dans les quatre domaines prioritaires des AOIP (coopération maritime, connectivité, objectifs de développement durable [ODD], économie), ainsi que dans les autres champs de coopération possibles.
- Publication du « Rapport d'avancement » sur les projets de coopération effectifs menés par le Japon dans le cadre des AOIP.

## Corée du Sud

- « Stratégie pour une région indo-pacifique libre, pacifique et prospère » (novembre 2022).

## Inde

- Vision de la politique « Act East » pour la région indo-pacifique (discours du Premier ministre MODI en juin 2018).
- « Initiative pour les océans Indien et Pacifique (IOIP) » (novembre 2019).
- Réaffirmation de la vision commune pour un FOIP sans contrainte (Déclaration commune du sommet Japon - Inde de mars 2022).

## Australie

- Partage de l'idée d'approfondir la coopération en vue de la réalisation du FOIP (9<sup>e</sup> session des consultations politico - militaires ministérielles (« 2 + 2 ») entre le Japon et l'Australie en juillet 2021).
- Affirmation de son engagement indéfectible en faveur du FOIP (Déclaration conjointe Australie-Japon sur la coopération en matière de sécurité en octobre 2022).

## Nouvelle Zélande

- Confirmation de l'importance de mener des initiatives concrètes pour la réalisation d'un « Indo-Pacifique libre et ouvert » en collaboration avec les pays concernés (réunion des ministres des Affaires étrangères en février 2022).
- Accord pour un renforcement accru du « Partenariat stratégique de coopération » entre le Japon et la Nouvelle-Zélande visant la réalisation du FOIP (réunion au sommet, avril 2022).

## Canada

- Plan d'action Japon - Canada pour contribuer à une région indo-pacifique libre et ouverte (réunion des ministres des Affaires étrangères en octobre 2022).
- Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique (novembre 2022).

## États-Unis

- « Stratégie Indo-Pacifique des États-Unis » en février 2022 (visite du secrétaire d'État BLINKEN aux Fidji).
- Déclaration conjointe Japon - États-Unis : renforcer un ordre international libre et ouvert (mai 2022, réunion au sommet).
- Stratégie de sécurité nationale (comprend une section intitulée « Promouvoir un Indo-Pacifique libre et ouvert ») (octobre 2022).

## États insulaires du Pacifique

- Les dirigeants du FIP ont salué les contributions du Japon dans la région dans le cadre de la « Stratégie d'un Indo-Pacifique libre et ouvert » (9<sup>e</sup> Sommet des dirigeants des États insulaires du Pacifique (Ninth Pacific Islands Leaders Meeting-PALM 9) en juillet 2021).

## Amérique latine et Caraïbes (ALC)

- Confirmation de la collaboration en vue de la réalisation du FOIP (tournée du ministre des Affaires étrangères HAYASHI dans la région ALC en janvier 2023).
- Soutien aux initiatives du Japon (réunion des ministres des Affaires étrangères Japon - Paraguay en novembre 2021, réunion des ministres des Affaires étrangères Japon - Guatemala en juillet 2021, réunion des ministres des Affaires étrangères Japon - Équateur en janvier 2023).

## (Référence) Renforcement des partenariats nationaux et internationaux

Pour développer la coopération dans le cadre du FOIP, il est essentiel de poursuivre la collaboration avec les acteurs au niveau national comme international et de développer l'infrastructure nationale du Japon.

- Pays et partenaires
  - Renforcer les efforts mutuellement complémentaires avec les États-Unis, l'Australie, l'Inde, la Corée du Sud, le Canada, l'Europe, etc.
  - Favoriser la coopération pour l'élaboration de règles et le renforcement de l'autonomie de chaque pays tout en utilisant les cadres tels que le G7, le « Quad » (Australie – États-Unis – Inde – Japon) ou l'alliance trilatérale Japon – États-Unis – Corée du Sud.
  - Promouvoir plus largement les coopérations avec les pays émergents et les pays en développement.
- Organisations régionales et internationales
  - Continuer de contribuer aux organisations régionales et internationales faisant preuve d'expertise et de neutralité, tout en favorisant le partage d'informations et le dialogue.
- Secteur privé
  - Les fonds et les technologies du secteur privé sont indispensables au développement et à la croissance des différents pays, leurs importances grandissant d'année en année. Des synergies par le biais de partenariats public-privé sont recherchées.
- Cercles de réflexion (Think Tanks), etc.
  - Utiliser les capacités des universités et des cercles de réflexion en matière de proposition et de diffusion de politiques (utiliser la diplomatie « Track 1.5 » [mêlant acteurs officiels et académiques], etc.).

## (Référence) Développement des coopérations avec les pays émergents.

Tout en respectant l'appropriation (*ownership*) des différents pays, nous coopérerons avec chacun d'entre eux pour que leurs populations puissent profiter des fruits de cette coopération.

### Pays d'Asie centrale et du Caucase

Bien que la région dispose de ressources abondantes, ses accès maritimes sont restreints et les facteurs de déstabilisation, tels que le terrorisme, sont nombreux dans les zones périphériques.  
→ Relier la région à l'Indo-Pacifique et au reste du monde, en renforçant la connectivité par le corridor maritime de la Caspienne.

### Pays du Moyen-Orient

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

- Principaux fournisseurs mondiaux d'énergie, disposant de corridors maritimes essentiels à la croissance de l'économie mondiale.
- Les facteurs de déstabilisation comme le terrorisme, y sont également nombreux.
- Le Japon encourage le renforcement de la connectivité régionale, l'accroissement de l'autonomie au moyen de la diversification industrielle et de l'amélioration de la coopération en matière de sécurité.

### Pays africains

- Disposant d'une population jeune et de ressources abondantes, l'Afrique est une région dynamique à fort potentiel de croissance.
- En proie à des vulnérabilités, les facteurs de déstabilisation comme le terrorisme y sont également nombreux.
- En tant que « partenaires qui se développent ensemble », le Japon entend à travers le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (Tokyo International Conference on African Development-TICAD) permettre à l'Afrique de réaliser la résilience à laquelle elle aspire.
- Se concentrer sur les startups et favoriser l'augmentation des investissements. Coopérer dans les domaines de l'investissement vert, du numérique et de la sécurité alimentaire.

### Pays de l'Asie du Sud-Ouest

- Il est important d'assurer la stabilité des voies maritimes et de remédier à la vulnérabilité des régions intérieures.
- Promouvoir le partenariat avec l'Inde, membre du Quad et pays qui assure la présidence du G20, afin de renforcer la connectivité régionale, de faire progresser la coopération dans divers domaines et d'améliorer l'autonomie de chaque pays.

### Association des États Riverains de l'Océan Indien (Indian Ocean Rim Association - IORA).

- Promotion de la coopération régionale sur la base des « Perspectives de l'IORA sur l'Indo-Pacifique ».
- Renforcer la coopération dans les six domaines prioritaires de l'IORA : sécurité maritime, prévention des catastrophes, pêche, commerce et investissement, coopération universitaire, tourisme).

### États insulaires du Pacifique (PIP)

- Région stratégiquement importante où se croisent les voies maritimes reliant le Japon et l'Australie ainsi que celles allant de l'océan Indien à l'océan Pacifique en passant par la mer de Chine méridionale.
- Géographiquement dispersés et présentant des vulnérabilités.
- Afin de renforcer l'autonomie de chaque pays et de favoriser l'unité de la région, des coopérations sont développées dans divers domaines, notamment le changement climatique, l'environnement, la coopération maritime, la connectivité, le numérique et la sécurité économique, en vue du PALM 10 de l'année prochaine.

### Pays de l'ASEAN

- Le Japon respecte la centralité et l'unité de l'ASEAN et soutient pleinement les AOIP.
- Cette année marque les 50 ans de l'amitié et de la coopération entre l'ASEAN et le Japon. Annonce d'un soutien supplémentaire de 100 millions USD au Fonds d'intégration Japon-ASEAN (Japan-ASEAN Integration Fund-JAIF).
- Profiter des 50 ans de l'amitié et de la coopération entre l'ASEAN et le Japon pour présenter une nouvelle vision de coopération.
- Renforcer la coopération dans les quatre domaines prioritaires des AOIP partagés par le FOIP : coopération maritime, connectivité, ODD (santé, changement climatique, prévention des catastrophes, etc.), économie (chaînes d'approvisionnement, numérique, sécurité alimentaire, etc.)

### Pays d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC)

- Attachement à l'État de droit et promotion d'un ordre économique libre et équitable.
- Nécessité d'aborder des questions telles que les disparités et la vulnérabilité.
- Sources d'approvisionnement en ressources minérales, énergétiques et alimentaires importantes. Essentiels à la poursuite de la croissance dans l'Indo-Pacifique.
  - Le Japon encourage la coopération dans des domaines tels que l'environnement, le numérique, la sécurité alimentaire, les chaînes d'approvisionnement, la coopération maritime et l'amélioration de la connectivité.